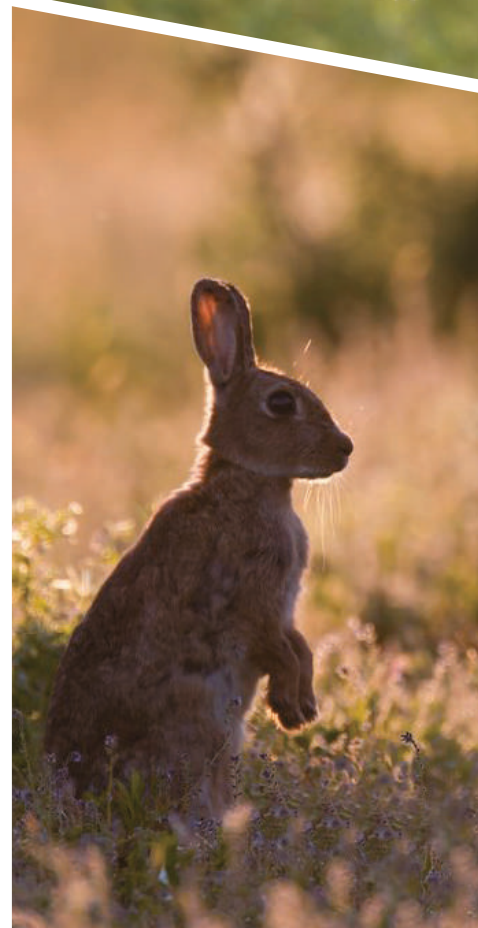
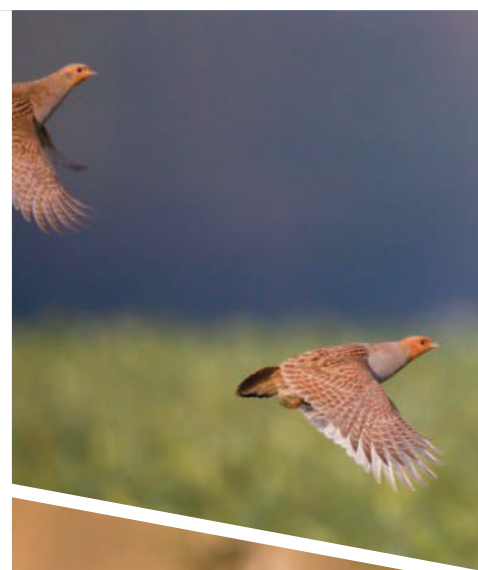
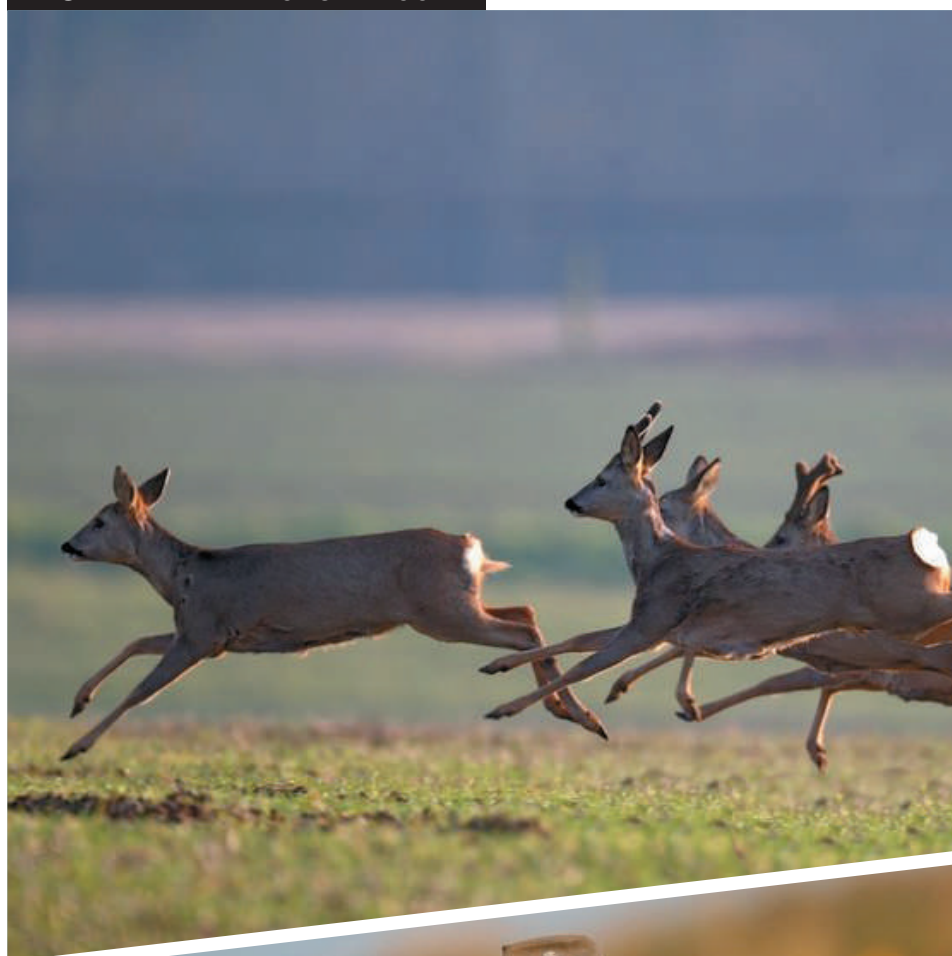


Le Chasseur de l'Aube



SEPTEMBRE 2018 n°100



TABARE PÈRE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



Armurerie Roger Mangin

Vêtement Barbour, Browning
Spécialiste de la chasse aux gros bibiers
et du montage optiques Stand sangliers
courant, Coutellerie, détection

6, rue Colbert - 10000 TROYES
Tél. 03 25 73 26 67 - Fax 03 25 73 60 10
armurerie.r.mangin@aliceadsl.fr

MARCHAND JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**
Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Chers amis chasseurs,

Après de nombreuses réunions de concertation avec nos différents partenaires, Agriculteurs, Syndicats Forestiers, ONF, ONCFS, Associations, administrations, etc, le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique va être signé par M. le Préfet courant septembre. Nous sommes ainsi le premier département du Grand Est à avoir concrétisé à travers ce schéma notre projet fédéral.

Il trace les grandes lignes de la chasse dans notre département jusqu'à l'horizon 2024 constituant pour nous une opportunité pour valoriser nos actions sur le terrain.

Sans surprise, fort est de constater que la sécurité y tient une place de choix qui correspond aux attentes de la société moderne. Nous y trouvons également de nouvelles orientations et notamment l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec les indicateurs de changement écologique (ICE).

2018, restera une année forte en reconnaissance : renouvellement de notre agrément pour la protection de la nature et de l'environnement, agrément avec l'Education Nationale pour nos interventions en milieu scolaire et maintenant notre schéma départemental.

Un travail qui ne peut s'accomplir sans une équipe fédérale performante mais aussi solidaire ! Je souhaite à travers ces quelques lignes remercier l'ensemble du personnel car sans eux nous ne pourrions pas aborder tous ces dossiers de front... Merci !

Il nous faut maintenant attendre avec impatience le grand rendez-vous annuel, l'ouverture générale de la chasse le dimanche 16 septembre. Chaque ouverture est un grand jour, un moment de partage, de passion et d'émotion.

De plus en plus de chasseurs prennent conscience que la gestion des territoires est le prélude indispensable à la gestion des espèces. Les mentalités ont changé et évolué dans le bon sens même si certains résistent encore.

Aujourd'hui, le chasseur responsable est majoritaire et nous avons compris que le gibier allait de pair avec l'environnement.

Je vous souhaite une très belle année cynégétique, amicalement en Saint-Hubert.

CLAUDE MERCUZOT - PRÉSIDENT DE LA FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-339/o - 3^e trim.
2018 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.





Exposition de trophées 2018... Une grande déception !

Cette exposition a eu lieu pour la première fois à l'ESAT de MENOIS, le Week-End du 2-3 Juin 2018.

Cette manifestation est importante car elle permet comme chaque année de suivre l'évolution des structures d'âge par massif mais aussi de connaître l'état de vieillissement de nos population de cerfs, ainsi nous avons pu constater par massif et pour cette année, 0 cerf âgé de plus de 10 ans contre 10 cerfs en 2017

De façon plus globale, il nous faut retenir que 116 cerfs (CEM) et 70 daguets (DAG) ont été présentés en 2017 - 2018, soit 186 coiffés sur 294 prélevés.

Dans le département de l'AUBE, sur les 9 secteurs de plan de chasse, 7 bénéficient d'attributions de grands cervidés.

Le secteur de Beaumont	32 cerfs et 26 daguets	N-1 : 32 cerfs et 25 daguets
Le secteur de Soulaines :	27 cerfs et 20 daguets	N-1 : 15 cerfs et 15 daguets
Le secteur de Mailly	76 cerfs et 43 daguets	(N-1 : 54 cerfs et 43 daguets)
Le secteur de la forêt d'Othe :	8 cerfs et 6 daguets	(N-1 : 6 cerfs et 5 daguets)
Le secteur de Rumilly	73 cerfs et 58 daguets	(N-1 : 82 cerfs et 63 daguets)
Le secteur de la Forêt d'Orient	23 cerfs et 10 daguets	(N-1 : 19 cerfs et 13 daguets)
Le secteur de Clairvaux Ouest et Est :	13 cerfs et 4 daguets	(N-1 : 11 cerfs et 7 daguets)

Les attributions 2017-2018 se répartissent ainsi :

264 CEM (N-1 : 229) et 170 DAG (N-1 : 171) soit 434 coiffés. Les réalisations sont de 294 Têtes réparties en 184 CEM et 110 DAG.

Le pourcentage de réalisation moyen est de 69.2 % contre 75 % en 2017

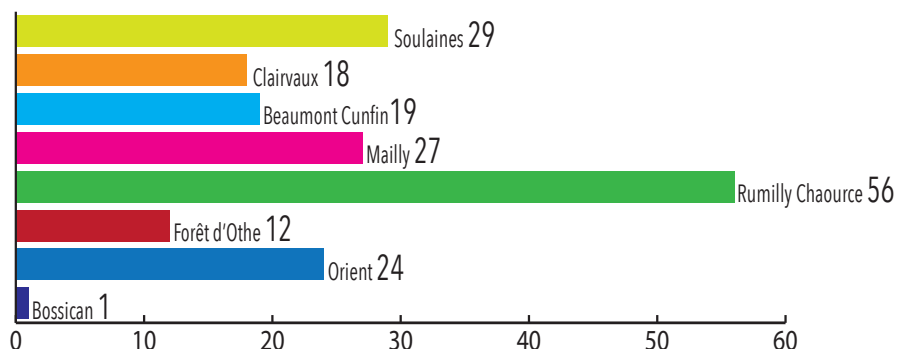
Les taux de réalisation sont différents selon les secteurs :

Le secteur de Beaumont	48%	(N-1 : 51 %)
Le secteur de Soulaines :	79%	(N-1 : 76 %)
Le secteur de Mailly :	96%	(N-1 : 88 %)
Le secteur de la forêt d'Othe :	73%	(N-1 : 63 %)
Le secteur de Rumilly :	62%	(N-1 : 76 %)
Le secteur de la forêt d'orient :	77%	(N-1 : 59%)
Le secteur de Clairvaux Ouest et Est :	68%	(N-1 : 68 %)

Un nombre important de languettes de bracelet manquaient sur les trophées, 109 au total, soit 58.6%. Il faut que chaque responsable de territoire se mobilise pour remédier à cet état de fait.



REPARTITION DES QUANTITES PAR UNITES DE GESTION





ANALYSE :

- Les jeunes animaux (1^{ère} à 3^{ème} tête) représentent 81.2% (n-1 : 67.4%) des prélèvements.
- Les jeunes- adultes représentent 15.6% (n-1 : 27.5%) des prélèvements.
- Quant aux adultes (9^{ème} tête et au-delà) 3.2% des prélèvements contre 5% l'année passée.

Une dizaine de nouveaux trophées font leur entrée dans le catalogue de l'ANCGG pour le département de l'Aube.

A noter que nous avons cette année 72 trophées avec empaumure contre 86 l'an passé.

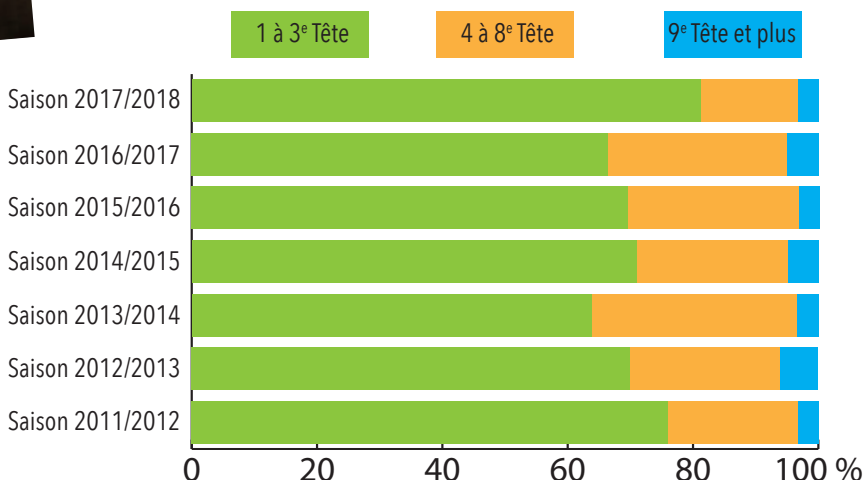
Il faut signaler que le camp de Mailly présente seulement 27 cerfs, il en manque beaucoup trop !



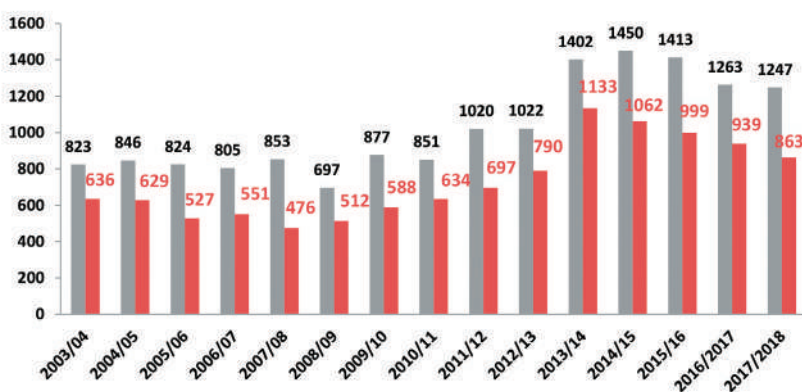
Pour information les attributions 2018-19 se répartissent ainsi:

226 cerfs et 160 daguets soit 386 coiffés une baisse de 11%.

Le secrétaire de l'ADCGG10
Jean-Jacques MILITZER et S.T. FDC10



PLAN DE CHASSE DEPARTEMENTAL « CERF ELAPHE »





Une ouverture 2018... Prometteuse !

LE CHEVREUIL

Prudence !

Avec une hausse du nombre d'attribution qui cette année dépasse les 9000 individus et un taux de réalisation de 90% en 2018, notre population de chevreuil se porte plutôt bien, soutenue par de belles populations présentes en plaine.

Il n'en reste pas moins qu'avec un printemps pluvieux et un été très chaud cela a du occasionner quelques mortalités chez cette espèce, soyons donc vigilant. Les premières

observations nous laissent à penser que la reproduction est bonne ! L'ouverture de la chasse nous donnera les premières tendances.



LE SANGLIER

En force...

Des prélèvements en forte hausse puisque le tableau de chasse départemental a dépassé les 9600 sangliers en 2017/2018. Malgré ces prélèvements records, le sanglier est encore fortement présent dans nos massifs forestiers et les nombreuses portées ayant été observées aux cours de ces derniers mois nous laissent à penser que les populations se portent bien.

Il faudra donc rester particulièrement vigilant et adapter nos prélèvements au niveau des populations existantes, il y va de la maîtrise de nos dégâts de gibier.

Dans certaines zones du département où les populations de sanglier restent encore très élevées il faudra assouplir les règlements intérieurs de façon à favoriser le prélèvement.



LE FAISAN

Une belle pour nos oiseaux !

Malgré une stabilité de nos effectifs reproducteurs au printemps dernier (7.7 coqs chanteurs / 100 ha), nos populations de faisan se portent bien !

De plus, avec les inondations récurrentes dans les Vallées ces dernières années, nous observons un phénomène de déplacement de nos oiseaux vers les plaines environnantes ! De très belles compagnies ont été observées cette année sur nos territoires en gestion de l'espèce ! Le Faisan commun confirme son statut pour devenir à ne pas en douter un gibier d'avenir.



LE LIÈVRE

Une reconquête

Au vu des très faibles prélèvements sur l'espèce l'année dernière et du peu de jeunes dans nos tableaux de chasse (42 % de jeunes en 2017) nous pouvons affirmer que les années 2016 et 2017 ont été deux années de reproduction catastrophiques pour cette espèce !

Mais notre ambition reste intacte et l'espérance de 2018 reste entière ! Nos comptages de printemps, à la grande surprise de tous, expriment une stabilité de nos effectifs reproducteurs. Un grand nombre de levrauts sont observés depuis plusieurs mois sur nos territoires ce qui tenterait à confirmer une bonne reproduction, et permettre pour cette saison 2018/2019 une hausse de nos lièvres dans l'Aube !



LAPIN DE GARENNE

Année difficile ...

Le lapin de garenne semble revenir en force, là où il y avait déjà des noyaux de population ... malheureusement la baisse du lapin dans notre département a fortement fragmenté ses populations, ce qui induit de la fragilité mais surtout une baisse de l'immunité. Cette bonne reproduction et cette fragmentation de la population se traduit déjà par de forte mortalité. Cette saison devrait malgré tout voir une augmentation du capital.





MIGRATEURS

Bonne reproduction !

La sécheresse tardive de 2018 n'a pas impacté la reproduction de nos anatidés bien au contraire ! On nous signale de belles nichées en canard de surface mais également en plongeur. Localement la prédation a pu impacter la survie des jeunes mais nous sommes globalement sur une bonne année. Reste à connaître la reproduction du nord de l'Europe !



Pour la caille des blés et la tourterelle des bois la reproduction est également satisfaisante, mais ces espèces ont déjà payé un lourd tribut la saison dernière avec une reproduction catastrophique. Ce sont donc des effectifs reproducteurs affaiblis qui sont arrivés ce printemps.

Le pigeon ramier se porte bien et la reproduction confirme son statut de Gibier de base.

Pour M. Roger Patenère : « Nous avons une très bonne reproduction et cela récompense le travail des gestionnaires d'étangs, car sans nous, nous n'aurions plus de zones humides entretenues et accueillantes pour notre avifaune Migratrice. Un regret cependant, la sécheresse de 2018 n'est pas sans avoir causé quelques désordres et notamment le niveau d'eau dans nos marais a provoqué des déplacements de canard très tôt dans la saison. »



PERDRIX GRISE

Une bonne moyenne !

Les comptages du printemps dernier ont confirmé notre niveau de couples à 5 au 100 ha., il n'y a donc pas de surprise, 2018 rejoint ainsi 2010 et 2014, avec des résultats difficiles mais qui ne doivent en aucun cas entamer notre motivation !

Nos regards sont donc tournés vers la météo car les échantillonnages de compagnies de cet Été doivent raviver nos espoirs !

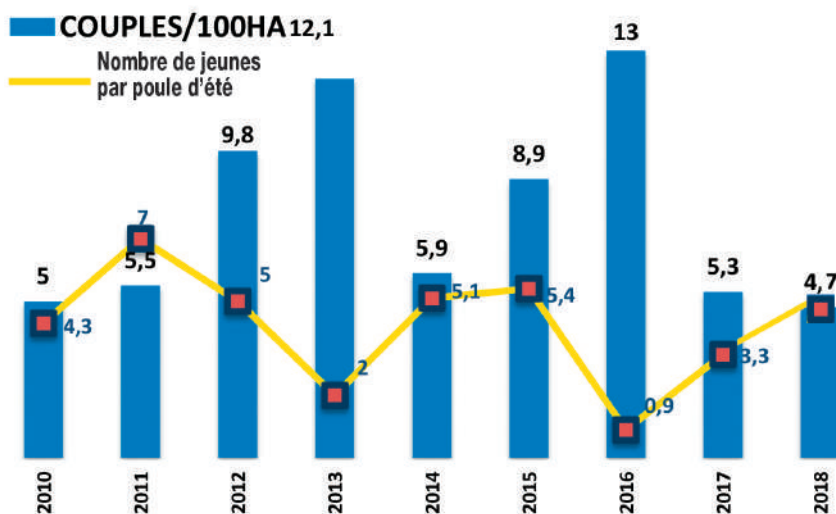


En effet, la période estivale de 2018 nous fait oublier ces années désastreuses de 2016 et 2017 avec un indice de reproduction de 4,7

Jeunes par poule, l'avenir de la perdrix grise n'est pas perdue, au contraire, nous devons redoubler d'efforts. Evidemment les tableaux de chasse cette saison seront encore modestes, car il nous faut retrouver très rapidement nos 10 couples au 100 hectares.

Restons sur des valeurs sûres de gestion : régulation des prédateurs, agrainage et aménagements !

SUIVI DES COMPTAGES PERDRIX GRISE



Suivi des oiseaux bagués

Engagée dans les programmes de suivi « Caille », « Bécasse » et « Colombidés » depuis de nombreuses années, la Fédération des Chasseurs de l'Aube réalise dans ce cadre des opérations de capture et de baguage. Ce suivi est primordial pour connaître les tendances d'évolution des populations et les axes migratoires de ces espèces à enjeux... En parallèle, de nombreux programmes de baguage sont menés sur l'ensemble des espèces aviaires. Aussi, si vous prélevez ou découvrez un oiseau muni d'une bague aluminium, il faut impérativement contacter la FDCA au 03.25.71.51.11, en ayant au préalable récupéré les informations suivantes : date et lieu de la découverte, espèce présumée, conditions de reprise, coordonnées de l'informateur.





Le chevreuil en Champagne crayeuse

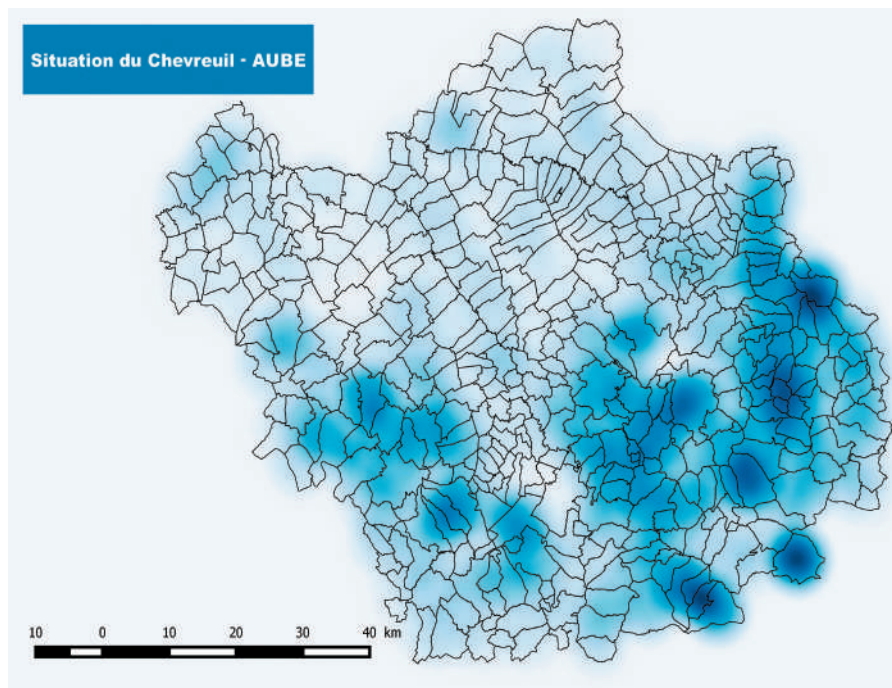
la FDC10 suit au plus près les populations d'ongulés sauvages, à la fois pour favoriser l'espèce en maintenant une densité d'animaux suffisamment importante mais également en essayant de contrôler cette évolution afin de prévenir des dégâts qu'ils pourraient causer.

On parle alors d'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique.

Dans notre département, comme dans toute la France, les populations des grands animaux ont globalement fortement augmenté depuis les années 2000.

Ces augmentations de population sont dues à plusieurs facteurs :

- L'instauration du plan de chasse depuis 1979.
- Des conditions climatiques (exemple la tempête de 1999).
- Les consignes de sécurité peuvent parfois réduire les possibilités de prélèvements



Le chevreuil aime les plaines.

Effectivement, les chevreuils trouvent dans ces plaines céréalières une très forte diversité alimentaire mais aussi des zones de repos propices à la rumination. Ces deux facteurs associés offrent à la fois le gîte et le couvert et contribuent naturellement à l'augmentation de ces populations.

Le développement de ces populations n'est pas sans causer quelques débats car il induit implicitement de nouveaux enjeux et notamment l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il a donc fallu mettre avec méthode des protocoles de suivis de façon à mesurer l'évolution des populations et de proposer des plans de chasse en adéquation avec la population.





Actuellement en Champagne crayeuse, la Fédération des Chasseurs applique ces protocoles.

Les indices d'abondance

- Les IKA en plaine (IKA =Indice Kilométrique d'Abondance) : Cela consiste à parcourir un circuit pré-défini en y comptant le nombre de chevreuil vu sur ce trajet. La répétition de ces comptages dans le temps permet de dégager des tendances d'évolution.
- Le nombre d'animaux estimés lors de la demande de plan de chasse fournit également un indice d'abondance fiable. Cette estimation n'est évidemment pas reportée à l'échelle du territoire de chasse mais bien du secteur plan de chasse.

Les indices de performance

- Le suivi de la masse corporelle est une donnée extrêmement sensible et pertinente. Elle consiste à relever le poids des chevreuils après le prélèvement. Pour obtenir des résultats significatifs, il faut la plus grande rigueur et précision lors de la pesée. Ce qui implique un équipement de précision car la mesure du poids doit être d'une précision de 200 grammes !

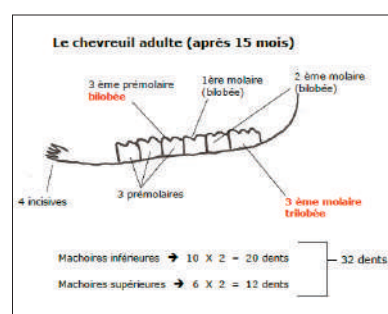
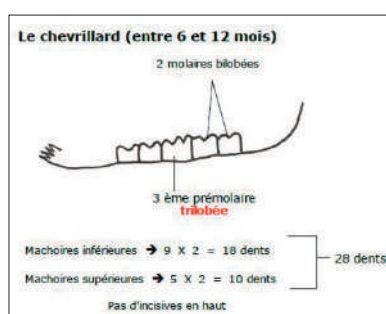
Le suivi des tableaux de chasse

- l'analyse des tableaux de chasse est une donnée importante et facile à transmettre.

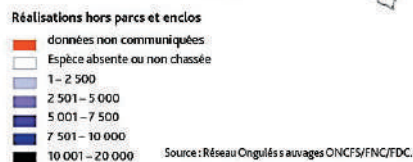
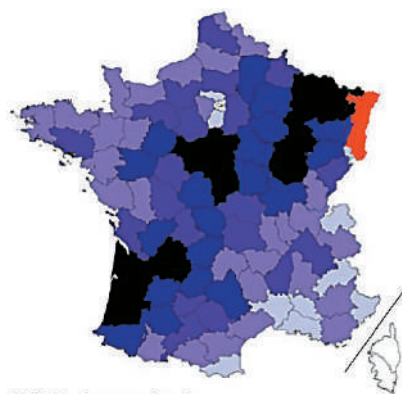
En conclusion, nous pouvons ainsi nous appuyer sur un suivi temporel d'indicateurs de changement écologique (ICE). Ces données recueillies sur les animaux représentent des informations précieuses et essentielles. La validité de ces suivis dépend de la qualité des mesures effectuées qui pour être fiables, doivent être relevées avec un maximum de précision sur le plus grand nombre d'individus possible. Votre participation est donc indispensable.

Comment déterminer l'âge du chevreuil ?

Pour pouvoir déterminer l'âge sans se perdre avec les molaires trilobées et bilobées, il suffit de compter le nombre de dents sur la mâchoire supérieure ou inférieure du chevreuil. La dentition n'étant pas complète chez le chevillard, elle ne comporte que 10 dents sur une demi-mâchoire supérieure et 6 dents sur une demi-mâchoire inférieure.



Tableaux de chasse départementaux

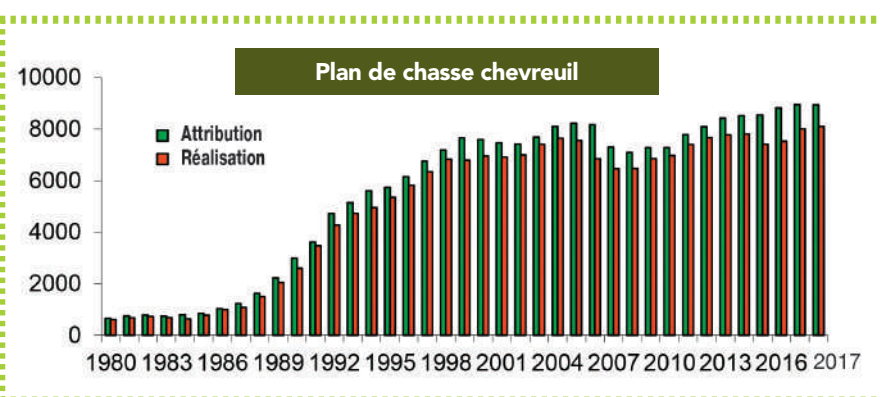


EN 2017 / 2018

Evolution du plan de chasse chevreuil dans l'Aube

Espèce classée gibier soumise au plan de chasse obligatoire (Article 17 de la loi du 29 décembre 1978 – J.O du 30 décembre 1978). L'augmentation des populations constatée a été significative dans le département entre 1986 et 2000 depuis la progression reste contenue. La progression du plan de tir sur cette espèce est essentiellement due à l'augmentation du chevreuil en plaine.

Service Technique





**Votre partenaire bureautique et mobilier
dans l'Aube et l'Yonne**



**Parc du Grand Troyes 4 rue Paul Henri SPAAK
10300 SAINTE SAVINE ☎ 03 25 83 26 30
www.maubreY.com**

Logé 10 Arcis

2 armuriers à votre service
Franck diplômé de Saint-Etienne
Grégory diplômé de Liège

ARMES - OPTIQUES

MUNITIONS - VÊTEMENTS

Tout pour la chasse et le tir

Stand de Ball-trap et de tir.

Sanglier courant, simulateur de tir laser

**Votre passion, notre métier
depuis 50 ans**



*Tir au sanglier courant de 14h30 à 18h00
Les samedis 29 Septembre, 6 et 13 octobre*

**RETROUVEZ NOUS À L'ARMURERIE, LOGE10
10700 ARCIS-SUR-AUBE - TEL. : 03 25 37 84 70
PLUS D'INFORMATION EN UN CLIC SUR
www.armurerie-loge10.com**



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :
24 Bis rue Fortier
10000 TROYES
Tél. 06 33 44 47 56
julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



SOMAC MOTOCULTURE



**Accueil - Choix - Conseils
Vente et réparations toutes marques**

**5 Passage Gutenberg
Z.I Les Suivots
10120 ST ANDRÉ LES VERGERS
03 25 71 25 65
motoculture@somac-sa.fr**





AGRIFAUNE

UN PROGRAMME POUR LA PETITE FAUNE

Pour faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité, il a été nécessaire de réinventer le partenariat autrefois naturel entre chasseurs et agriculteurs.

Le 6 juin 2016, la convention Agrifaune, est signée pour une durée de 5 ans entre :

- **l'APCA** (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture)



- **la FNSEA** (Fédération Nationale des Syndicats et Exploitants Agricoles)



- **la FNC** (Fédération Nationale des Chasseurs)



- **l'ONCFS** (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



Ce réseau rassemble les acteurs des mondes agricole et cynégétique. Il contribue depuis 2006 au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage.



Fort d'un réseau d'une centaine d'agriculteurs et de 200 ingénieurs et techniciens, le programme national Agrifaune est mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain.

LES OBJECTIFS PARTAGÉS D'AGRIFAUNE

- Favoriser la prise en compte de la faune sauvage au sein d'une agriculture performante.
- Contribuer au développement durable des territoires ruraux.
- Intégrer la biodiversité dans le tissu économique local des exploitations agricoles.
- Suivre les performances techniques, économiques et environnementales des exploitations agricoles du réseau.

- Promouvoir les références acquises grâce au réseau auprès des pouvoirs publics.
- Collaborer à l'élaboration des nouvelles politiques rurales.

LES OUTILS D'AGRIFAUNE

- Développement d'outils méthodologiques d'évaluation et de suivi de la biodiversité en espace agricole.
- Développement d'une base de données sur les exploitations agricoles impliquées dans le programme.
- Mise en place d'une animation technique nationale et locale, ainsi que d'une communication spécifique (visites de fermes, plaquettes, presse...).



- Proposition de formations aux techniciens des différentes structures partenaires.





Interview



Rencontre avec François Omnes, Un métier mais aussi une passion au service de nos territoires,

ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise Responsable national d'AGRIFAUNE



Agrifaune a été lancé en 2005-2006, après 12 ans d'existence, que peut-on encore en attendre ?

Beaucoup de choses ! Jusqu'à présent nous avons travaillé à identifier les pratiques les plus intéressantes pour la faune et ne pénalisant les agriculteurs, en laissant la liberté aux partenariats locaux de choisir leurs actions. Un des premiers résultats a été de renforcer le partenariat agriculteur-chasseur. Dans le contexte actuel on mesure tout l'enjeu que cela représente. Les couverts d'interculture sont un parfait exemple de notre réussite. Depuis le renouvellement de la convention nationale en 2016, nous opérons une évolution forte du projet, en nous recentrant sur des problématiques prioritaires, et en étant beaucoup plus exigeants sur la qualité technique et scientifique de nos projets.

Quelles sont ces problématiques prioritaires ?

Elles sont au nombre de 9.

- les couverts d'interculture et la gestion des chaumes
- la gestion des bords de champs, des bandes enherbées, des haies et des pieds de haies
- l'impact des récoltes sur la faune et les barres d'effarouchement
- les cultures fourragères (comme le sainfoin, la luzerne et les méteils) et la gestion des prairies
- les pratiques agronomiques innovantes, comme le semis direct, la culture sous couvert permanent ou l'agroforesterie
- la reconnaissance des actions menées par les agriculteurs et la formation des futurs exploitants
- le pastoralisme en montagne et les galliformes comme le tétras-lyre
- la viticulture
- le parcellaire, la mosaïque culturelle et la diversité paysagère agricole

Pour chaque thème, nous mobilisons les partenaires agricole et chasse du réseau afin que des actions coordonnées soient mises en place.

Ainsi depuis 2018 sont lancés des projets expérimentaux mis en œuvre sous la supervision des

GTNA (Groupe Technique Nationaux d'Agrifaune), des ingénieurs experts de l'ONCFS et des partenaires de la recherche agronomique. Des projets impliquant des réseaux de fermes et de parcelles expérimentales seront mis en place prochainement, notamment pour l'évaluation de l'intérêt des méteils et le test d'itinéraires techniques nouveaux pour la gestion des chaumes. Des approches territoriales sont en cours, notamment sur l'impact des bords de champs de haute qualité agroécologiques sur la régulation naturelle des ravageurs et sur la pollinisation.

Nous allons également engager, dans le prolongement du Casdar AgriBirds et en cohérence avec l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, une action auprès des agriculteurs du réseau Agrifaune pour qu'ils contribuent par eux-mêmes à l'acquisition de données biodiversité sur leur exploitation, les faisant ainsi témoins du résultat de leurs actions.

On parle souvent de la PAC et de la réglementation agricole comme la cause des malheurs de la faune sauvage et comme une solution. Comment voyez-vous les choses ?

À dire vrai, je reste persuadé que la PAC est d'abord une politique économique avant d'être ou de pouvoir être une politique environnementale. À ce titre, si sa responsabilité ne peut être écartée, il ne faudrait pas miser exclusivement sur elle pour résoudre nos problèmes.

Agrifaune nous montre que nous avons à notre disposition 3 pistes de travail :

- Des actions qui relèvent des bonnes pratiques agricoles et qui à ce titre ne nécessitent pas de mesures contraignantes ou de compensation financière. Ces actions souvent de bonne gestion des éléments fixes du paysage ne génèrent pas de coût particulier, voire même peuvent être à l'origine d'économies (moins de broyage, moins de phytos, ...). Notre responsabilité est de faire connaître ces actions aux agriculteurs et

de les convaincre de leur bien-fondé grâce à des chiffres clairs et précis, issus de nos expérimentations de terrain.

- Des actions qui génèrent des coûts réels, notamment d'investissement, ou des pertes de rendement. Acheter une barre d'effarouchement, se convertir au semis direct, implanter des haies ... Là nous devons trouver des solutions durables pour aider les agriculteurs. Les mesures agri-environnementales sont une voie, mais pas la seule. Les Paiements pour Services Environnementaux promus par la FNC et la FNSEA sont une piste très intéressante. La compensation écologique et carbone peut en être une autre tout aussi porteuse.

- Enfin des actions d'optimisation de la réglementation agricole. Certaines réglementations agricoles sont à l'origine de pratiques néfastes pour la faune sauvage. Je citerai l'interdiction de broyage de 40 jours qui amène un certain nombre d'agriculteurs à intervenir par précaution pour éviter d'abord les contrôles et secondairement le salissement. Pour être efficace sur le plan biologique, cette mesure devrait être portée à 120 jours. C'est inenvisageable. Il faut donc trouver une autre façon d'éviter les broyages inutiles et la destruction de couvées que nous pourrions sauver. Là encore, la formation et la mise à disposition de nouveaux outils pour les agriculteurs sont des voies à creuser.

Il faut donc faire feu de tout bois pour aider les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques dans le bon sens, en les alimentant d'exemples et de références solides. Rome ne s'est pas faite en un jour. Pour la reconquête de la biodiversité des espaces agricoles, ce sera pareil. Reste à espérer que nos espèces fétiches comme la Perdrix grise tiendront le coup jusque là. Mais je suis assez optimiste, car les agriculteurs, comme le reste de la société, sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux. Ils se tournent de plus en plus nombreux vers des pratiques agricoles plus durables. La filière agricole cherche à valoriser ces





évolutions auprès des consommateurs. Les indicateurs passent progressivement au vert. Reste la météo que nous subissons.

Donc vous voyez la possibilité d'un renouveau de la petite faune dans les années à venir ?

Ce renouveau est possible, si le climat ne remet pas en question les évolutions que j'ai citées, et si nous chasseurs nous faisons aussi les efforts qui s'imposent, notamment en poursuivant notre gestion extrêmement prudente des populations, et en maintenant notre pression sur les prédateurs que nous pouvons réguler. Les règles d'hier restent vraies : ajustement des prélèvements sur l'état des populations, aménagement des territoires en partenariat avec les agriculteurs, régulation des prédateurs (piégeage).

Les indices de reproduction de perdrix grise semblent encore décevants cette année. La météo y est pour beaucoup, mais est-ce qu'on peut faire quelque chose pour soutenir le succès reproducteur et ainsi continuer à chasser ?

On se rend compte que quasiment tous les ans, un accident climatique en mai ou en juin vient

pénaliser la reproduction, en détruisant les nids ou en condamnant les poussins. De fait, près de 40 % des poules n'arrivent pas à mener à bien une ponte et se retrouvent sans jeune à l'ouverture. Bien sûr des nids sont également détruits par les prédateurs et les faucheuses mais ce n'est pas tout.

Les deuxièmes pontes, ou pontes de remplacement, sont tentées principalement dans les céréales encore sur pied, dans les luzernes si elles sont assez développées, dans les bandes enherbées. Elles arrivent malheureusement rarement à terme à cause des récoltes. Les nids sont détruits. Si les poussins ont éclos, ils se retrouvent à la merci des



intempéries et des prédateurs dans un paysage ne leur offrant aucune protection. Le meilleur exemple : les parcelles de céréales déchaumées.

Je vois deux pistes pour essayer de compenser cette situation. La première est de favoriser les recoquetages, la seconde est de favoriser la survie des jeunes.

Pour favoriser les recoquetages, une des solutions à notre disposition est la mise en place de parcelles ou de bandes de légumineuses non fauchées entre avril et août. La Luzerne notamment

est un formidable couvert, dès lors qu'elle n'est pas fauchée tous les 40 jours. La Perdrix grise affectionne vraiment les luzernières, et les insectes y sont nombreux pour l'alimentation des poussins.

Pour limiter les pertes de jeunes après les moissons, il faut conserver les chaumes sur pied et ne pas broyer les bordures d'herbe le long des chemins. Ces espaces, en complément de cultures comme le maïs et les betteraves, sont indispensables à la survie des poussins. Des tests vont être lancés en 2019 pour identifier les meilleures solutions techniques pour conserver les chaumes sur pied tout en implantant un couvert d'interculture intéressant pour la faune.

Petit conseil pratique, lors des moissons, on peut en bordure de parcelle et régulièrement tous les 100 mètres faire une passe en laissant le chaume le plus haut possible. Cette bande fonctionnera comme un abri pour les jeunes perdreaux vis-à-vis des rapaces qui hésiteront à se jeter dans les pailles.

Bon an mal an, si nous réussissons à gagner 1 jeune par poule chaque année, on peut faire d'une année médiocre une année moyenne et ainsi préserver le capital. Et les bonnes années, on peut profiter à plein des bonnes conditions en évitant les pertes de jeunes liées aux moissons précoces et en permettant aux poules qui ont vu leur couvée détruite d'en tenter et réussir une seconde.

Les axes de recherches de la fédération des chasseurs de l'Aube à travers le programme AGRIFAUNE

Viticulture...



Bandes enherbées

L'objectif est d'implanter 0,5% de la SAU en B.T.B. ou/et B.E. et de poursuivre le suivi de la biomasse rampante type carabes (alimentation des perdreaux)



Gestion des bordures de champs en plaine

Refuge essentiel dans des milieux ouverts, pour la flore sauvage, les insectes, la petite faune... Ces deux milieux sont complémentaires et ne doivent pas rentrer en concurrence

Suivre, évaluer et analyser

- La flore en bordure extérieure
- La flore à l'intérieur de la parcelle
- La biomasse d'arthropodes rampants
- Les ravageurs : limaces
- La culture, suivi technico économique

Plusieurs années de suivis seront nécessaires

- Sensibilisation et démonstration locale
- Favoriser les politiques pour soutenir une bonne gestion de ces milieux

Améliorer l'habitat agricole afin de favoriser la diversité biologique et permettre l'accroissement de l'activité cynégétique sur une population naturelle d'oiseaux et de lièvres

Le programme Agrifaune doit répondre aux problèmes majeurs rencontrés par les espèces animales et végétales au sein des plaines de grandes cultures.

1

Raréfaction des ressources alimentaires.

Jusqu'à l'âge de 3 / 4 semaines, le perdreau consomme essentiellement des invertébrés.

2

Raréfaction des sites favorables à la nidification, à la reproduction et à l'élevage des jeunes.

3

Appauvrissement voire disparition des cortèges d'espèces adventices de cultures.

4

Disparition des espaces interstitiels.

Pour répondre à ces problématiques la FDC 10 s'inscrit pleinement dans la démarche Agrifaune et cela depuis plusieurs années. De façon pragmatique nous nous sommes engagés sur 4 volets :

1

L'aménagement du territoire

La volonté de la FDC 10 est d'augmenter les aménagements sur nos territoires. Pour cela nous accompagnons financièrement les sociétés qui souhaitent s'engager dans cette démarche (exemple la fédération finance à hauteur de 80 % les bandes enherbées en rupture d'assolement).

OBJECTIF : Accroître les surfaces aménagées sur nos territoires. Ces surfaces aménagées permettront ainsi d'accroître la ressource alimentaire disponible et de proposer de nouveaux sites de nidifications.

2

Expérimentation sur les aménagements

Il est indispensable d'approfondir nos connaissances sur la biodiversité en milieu agricole et le lien avec les pratiques. Les aménagements que nous vous proposons doivent garantir l'objectif que nous nous sommes collectivement fixé, ce qui oblige la mise en place d'indicateurs, comme le suivi des carabes.

OBJECTIF : • Acquérir des références sur l'intérêt des aménagements, pas seulement pour le petit gibier, mais aussi pour l'ensemble de la biodiversité
• Développer la connaissance sur les insectes auxiliaires de culture (qui ont un rôle positif vis-à-vis de l'agriculture et qui constituent une ressource alimentaire pour notre petite faune).

3

Gestion des Populations de petit gibier

Si la Fédération accompagne financièrement les sociétés qui souhaitent s'engager dans cette démarche en contrepartie celles-ci doivent mettre en place des comptages et des suivis de prélèvements. Le contrat de gestion perdrix grise proposé par la FDC répond aux objectifs que nous nous sommes fixés.

4

Communication, information, sensibilisation

OBJECTIF : Vulgariser l'ensemble des résultats auprès des agriculteurs, conseillers, prescripteurs, étudiants en agriculture, ...





Un moment intense entre chasseurs et chiens

Samedi 6 octobre 2018 à Lusigny et Montaulin

Chaque année, une sélection départementale est mise en œuvre dans le département de l'Aube, puis une sélection régionale permet d'accéder à la finale nationale qui se déroule sur le mythique territoire du domaine de Rambouillet.

Après plusieurs sélections consécutives organisées à Payns et un accueil parfait des chasseurs locaux, la prochaine édition des Rencontres Saint Hubert départementales aura lieu sur les terrains de la société de chasse de Montaulin et du Bois de Lusigny le Samedi 06 Octobre 2018. Nous nous étions engagés à « tourner un peu sur les terrains », en amenant cette manifestation au plus près des chasseurs et en mobilisant les structures de gestion, c'est chose faite avec l'aval du GIC de la Barse dans l'appui organisationnel. Un retour aux sources en quelque sorte quand, il y a une vingtaine d'années, le Concours Saint Hubert était organisé sur le Bois de Lusigny. Fini donc les parcelles de betteraves et les peupleraies... place aux couverts mixtes et aux parcelles forestières, plus proches sans doute des terrains proposés lors des finales régionales et nationales. Nous comptons évidemment sur la fidélité de nos participants des dernières années et sur l'engagement des « chasseurs du cru » pour venir gonfler l'effectif.

Nous insistons également sur l'objectif des rencontres Saint Hubert qui n'est pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bel et bien de découvrir des chiens de chasse « pratiques », qui travaillent



en parfaite communion avec un maître lui-même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale et sur un parcours de chasse de vingt minutes que les concurrents s'affrontent, en toute simplicité et convivialité. Pour cela, plusieurs catégories sont proposées :

LES CATÉGORIES :

- **Junior** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasserresse** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasserresse Trialisante** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasseur** (avec chien d'arrêt)
- **Chasseur trialisant** (avec chien d'arrêt)
- **Chasseur** (avec chien spaniel)
- **Chasseur trialisant** (avec chien spaniel)
- **Archer** (avec chien d'arrêt ou spaniel)



Montant de l'engagement par chien : 20 € (gratuit pour les juniors)

Cette épreuve n'est donc absolument pas à comparer avec des Field trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien.

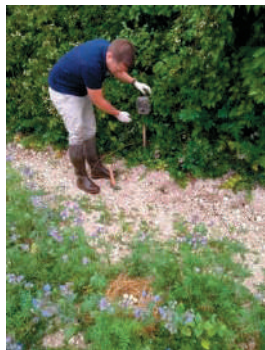
Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous à la sélection départementale des Rencontres Saint Hubert en vous rapprochant de la Fédération des Chasseurs de l'Aube en appelant le 0325715111 ou le 0685910621. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription via le site Internet de la : FDC10 :

www.fdc10.org

Brèves

Des nids sous surveillance

Nous avons suivi cet été à l'aide de camera des nids de perdrix grise sur trois structures de gestion (la Plaine de Troyes - Thibaut de Champagne et le Melda) ceci afin d'évaluer au mieux l'influence des prédateurs sur le succès de la reproduction.



Nous avons durant cette période suivi plus d'une vingtaine de nids artificiels avec des oeufs de perdrix dans des structures et des qualités d'habitat différents. Si nous voulons défendre le piégeage sur nos territoires nous devons continuer à évaluer l'impact des prédateurs sur le succès reproducteur. Cette étude se fait en partenariat avec Elisabeth BRO responsable perdrix gris à l'ONCFS.

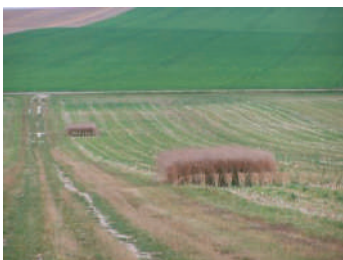
Les CM¹/CM² de l'école de Saint Aubin découvrent la vie de la Mare à Dosches !

Arpenter le terrain de la Fédération des Chasseurs et dresser avec les enfants un inventaire de la biodiversité. Répondre aux questions les plus élémentaires, dans quel milieu vit-il ? Comment s'épanouit-il ? Faire découvrir les espèces qui auront croisé notre route. L'éducation à l'environnement un axe fort de nos missions.



Un nouvel aménagement pour la petite faune, LE BOUCHON DE COLZA

Les bouchons de colza ont un rôle de refuge pour une multitude d'animaux inféodés à la grande plaine. Ils jouent un rôle important pour fixer les compagnies de perdrix grise avant d'aborder l'hiver, pour réduire efficacement la prédation, très importante durant cette période mais aussi pour lutter contre les aléas climatiques. Cet aménagement simple à réaliser est un geste responsable pour maintenir et favoriser la perdrix grise dans nos grandes plaines de champagne. Le bouchon colza ainsi validé sera indemnisé à 30 euros l'hectare avec 1 bouchon maxi par tranche de 5 hectares.



Découverte de la faune et la flore sur la commune de Chaource

Dans le cadre des activités ouvertes au grand public proposées par la Fédération des Chasseurs de l'Aube, une balade pédagogique sur les traces de la faune sauvage et de la flore en prairie humide a été organisée à Chaource le 9 juin. Des randonneurs et des curieux de nature avaient fait le déplacement. Apprendre à reconnaître et comprendre les animaux sauvages, ainsi que leurs traces et indices qu'ils laissent ont été les enjeux de la sortie. Une belle matinée clôturée avec un morceau de Chaource et un verre de cidre du chaourçois la préservation de notre nature en valorisant nos terroirs une volonté forte de la Fédération des Chasseurs, des territoires et des hommes !



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

A la découverte de la nature !

Pas facile de faire découvrir la nature à ses enfants lorsque l'on habite en ville et que la forêt la plus proche est à des dizaines de kilomètres. Les foires de champagne sont une opportunité pour leurs faire découvrir notre nature.... ainsi nous avons reçu plus de 600 élèves troyens!



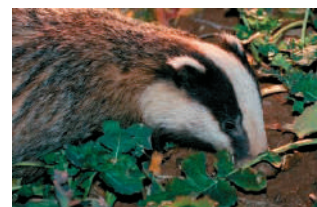
Pour parler de la chasse de demain !

A l'occasion des foires de champagne, la FDC 10 avait réuni les membres des commissions petite et grande faune, l'ensemble du conseil d'administration et du personnel administratif et technique de la FDC 10. Une réunion où nous avons pu aborder différents points, l'état d'avancement des dossiers pour nos territoires mais aussi celui de Géraudot. Un point détaillé a été proposé sur les questions relatives à l'avenir de la chasse. Dans un format de réunion inhabituelle il a été donné librement la parole afin de définir ensemble une stratégie partagée. Depuis 1 an, nous avons ainsi repositionné les différentes associations au coeur de nos échanges, travailler ensemble sur les principaux dossiers doit nous permettre d'avoir une vision claire sur les enjeux de développement socio-économique et environnementaux.



Le déterrage reste dans la course

L'arrêté autorisant une période complémentaire de la vénerie du blaireau a été signé par le préfet le 1^{er} juin au lieu du 15 juin l'année passée. Les déterreurs ont ainsi pu gagner 15 jours ! Ce ne fut pas sans mal, mais le bon sens l'a emporté.



Brèves

Un logo, une identité visuelle pour porter les ambitions de notre schéma départemental

La FDC10 souhaite renforcer son identité visuelle pour porter sa stratégie et ses ambitions. Ce logo reflète l'ambition et la force de notre engagement pour la chasse, mais plus globalement pour la biodiversité. Dorénavant dans la mise en place des actions du schéma départemental mais aussi dans sa communication, la FDC10 utilisera son nouveau logo.



Comptage ACT (Alaudidés, Colombidés, Turdidés)

Les chasseurs tiennent un rôle majeur dans la gestion de la faune sauvage. Ils assurent le suivi des populations à travers plusieurs opérations de comptages comme celui des ACT. Dans le département de l'Aube nous avons 8 circuits ACT à parcourir 3 fois (Janvier, Avril et juin). Nous effectuons plus de 2 000 km par an pour observer, recenser et évaluer les populations de ces migrateurs (grives alouettes, tourterelles et pigeons). Ces comptages permettent ensuite d'établir sur un protocole précis l'évolution de ces espèces à l'échelle nationale.

En juin début des comptages 5h30 du matin.



Une nouvelle Edition des foires de champagne

La Fédération des Chasseurs de l'Aube était présente aux foires de Champagne, du 2 au 10 juin en partenariat avec terres et vignes sur un stand commun. Les deux institutions mettent l'accent sur le rôle clé de l'agriculture avec l'enjeu de l'agro-écologie. Pour cette nouvelle Edition nous avons mis l'accent sur les zones humides et les migrateurs. Au regard de l'évolution sociétale notre présence est devenue indispensable !



Michel IMBERT nous a quitté ce 24 JUILLET



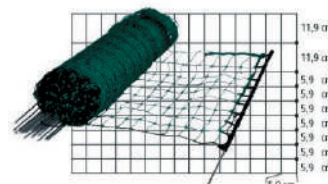
Michel nous a quitté, le 24 juillet et un grand vide s'en suivra pour l'ensemble de notre communauté et plus particulièrement pour les chasseurs du Chaourçois, Dynamique Président du GIC de CUSSANGY, membre de la commission fédérale Grande Faune, Michel avait su créer des liens étroits avec la Fédération des Chasseurs, toujours disponible pour couper des piquets de clôture, pour animer une réunion ou pour se rendre sur le terrain en cas de problème. Derrière cette silhouette expressive, se cachait un homme au grand cœur, toujours prêt à rendre service, vouant un fervent attachement à sa terre natale, Chaource. Michel ne livrait dans ses conversations que des propos réfléchis, fondés sur les principes de sa solide expérience et connaissance de la chasse et de la sylviculture. Cette attitude et ses prises de position, sans pratiquer la langue de bois, en restant toujours courtois, d'humeur égale, dans l'affirmation parfois insistante de ses fortes convictions étaient toujours considérées.

Pour tout cela, Michel était un homme apprécié et respecté de tous, soucieux de l'intérêt général, avec objectivité et réalisme. Au sein de la Fédération des Chasseurs son savoir inspirait confiance et bon sens, contribuant ainsi à prendre les meilleures décisions pour notre passion. Je suis persuadé que son inspiration et sa mémoire resteront longtemps dans la tête des personnes qu'il a su côtoyer.

Bruno B.

Des nouveaux filets « lapins » à la Fédération !

Nous continuons à vous aider à lutter contre les dégâts de lapin de garenne sur vos territoires. Pour cela, nous avons réalisé une commande de 100 filets de protection à un fabricant Hollandais ! Ainsi, nous pouvons vous garantir un prix exclusif « Chasseurs de l'Aube ». Filet 50 m x 65 cm / 15 piquets : 78 € TTC.



Une première en région !

La FDC 10 vient d'obtenir l'agrément de l'Education nationale, de l'enseignement et de la recherche pour son programme pédagogique à destination des jeunes élèves. Cette reconnaissance officielle est une immense fierté et un encouragement à la poursuite des actions de la FDC en milieu scolaire. Cet agrément, est donné pour une durée de trois ans, constituant ainsi un réel gage de qualité des actions éducatives mises en œuvre par la Fédération et qui s'inscrivent dans les instructions et programmes de l'enseignement. L'objectif, de cette démarche éducative à destination des jeunes est de favoriser la découverte de nos milieux naturels avec une attention particulière sur l'éveil au monde du vivant.

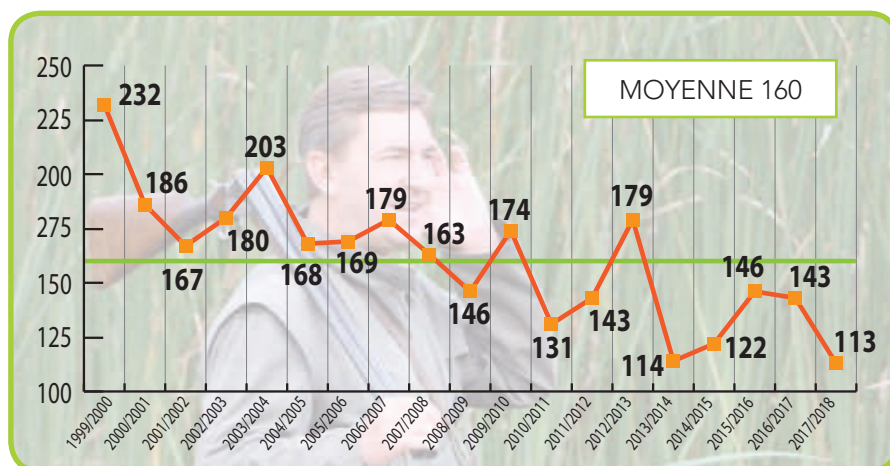




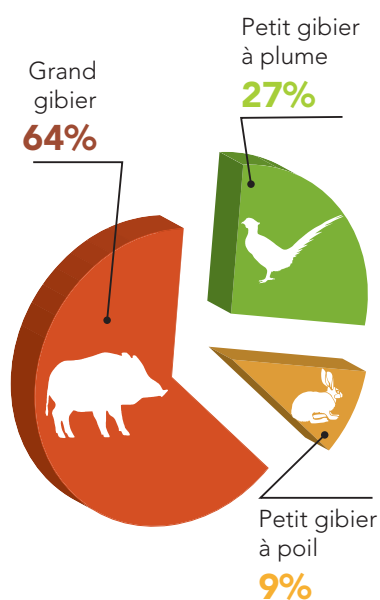
Bilan des accidents de chasse survenus durant la saison 2017-2018

Le réseau « Sécurité à la chasse » vient de nous transmettre l'analyse détaillée des circonstances des accidents répertoriés entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018.

Le nombre total d'accidents de chasse relevés par l'ONCFS durant la saison s'élève à 113, un chiffre en forte baisse par rapport à celui de la saison précédente, et qui constitue un chiffre exceptionnellement bas puisqu'il n'a jamais été observé depuis près de 20 ans.



Type de gibier chassé au moment de l'accident en 2017 - 2018



Mais, la vigilance doit rester toujours de mise.

Sur les 113 accidents relevés, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer. 1 est intervenu durant une chasse au petit gibier et 12 lors de chasses aux grands gibiers.

Les principales causes d'accidents mortels sont les suivantes :

- Le tir dans l'angle des 30 degrés (4),
- Le tir direct sans prendre en compte l'environnement (2),
- Le tir sans identification (5),
- Ricochet (2).

La très grande majorité des accidents mortels est liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et démontre qu'il n'y a aucune fatalité.

La sécurité doit rester notre préoccupation !

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube souhaite poursuivre ses actions en faveur de la sécurité. Nous envisageons prochainement de créer un support pédagogique et des outils de communication qui contribueront à faire baisser les risques d'accidents dans notre département.

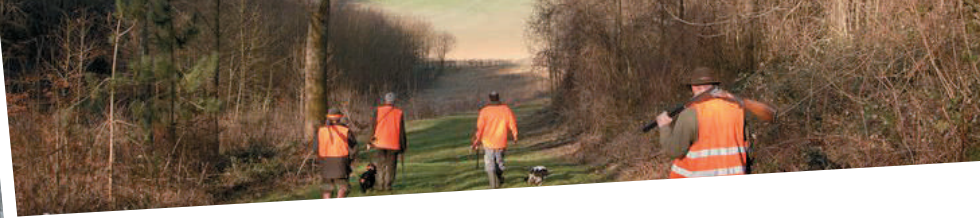
Dans notre mémento du chasseur pages 10 et 12 vous pouvez retrouver l'ensemble des consignes de sécurité, avec une rubrique « organiser les secours à la chasse ».

Les accidents sont causés à :

- **46 %** par des chasseurs ayant obtenu leur permis de chasser avant 1976
- **23 %** par des chasseurs ayant obtenu leur permis de chasser entre 1977 et 1988
- **20 %** par des chasseurs ayant obtenu leur permis de chasser entre 1989 et 2003
- **11 %** par des chasseurs ayant obtenu leur permis de chasser entre 2004 et après

Formation sécurité, deux rendez-vous à ne pas manquer :

- **le samedi 15 septembre**, « la chasse en toute sécurité » avec une mise en situation sur le parcours du permis de chasser de 9h à 12h30
- **le samedi 15 septembre** de 14h à 17h30, « initiation aux premiers secours » avec l'intervention d'un pompier professionnel de Troyes



LA SÉCURITÉ un axe fort du nouveau schéma



ACTION 1 : IMPOSER UNE SURFACE MINIMUM D'ATTRIBUTION POUR LE GRAND GIBIER ET LE PETIT GIBIER

L'objectif est ici d'éviter un morcellement trop important du territoire et ainsi permettre d'assurer la sécurité des chasseurs et des autres utilisateurs de la nature. Il permet également de diminuer fortement les phénomènes de chasse à la rattrappe. Cette surface minimum est fonction de l'organisation cynégétique du territoire concerné. Le calcul de ces surfaces se fera avec une équivalence de 1 hectare de bois pour 4 hectares de plaine.

PETIT GIBIER

- UNITÉ ET CONTRAT DE GESTION : Au minimum 20 ha d'un seul tenant pour faire une demande d'attribution. Au-delà de ce seuil, les attributions forfaitaires sont fonction de chaque commune.
- HORS UNITÉ ET CONTRAT DE GESTION : Pas de seuil minimal. Un nombre de jours de chasse est fixé par secteur.

GRAND GIBIER

- PLAN DE GESTION SANGLIER : Soit au minimum 20 ha de bois d'un seul tenant ou dans un territoire de 40

hectares d'un seul tenant dont 3 ha bois ou une ferme isolée avec 40 ha d'un seul tenant

- HORS PLAN DE GESTION SANGLIER : Seuil minimal de 20 hectares de territoire d'un seul tenant
- PLAN DE CHASSE : Seuil minimal de 20 hectares de territoire d'un seul tenant

ACTION 3 : IMPOSER LE PORT D'UN GILET FLUORESCENT DÈS LORS QU'UNE ACTION DE CHASSE DU PETIT GIBIER DE PLAINE SÉDENTAIRE COMPREND 5 INDIVIDUS



ACTION 4 : SENSIBILISER LES CHASSEURS AU RESPECT DE L'ANGLE DES 30°

Cette action sera réalisée à travers les différentes formations proposées par la FDC 10 et des supports de communication.

ACTION 8 : INCITER LA LECTURE À VOIX HAUTE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant tout acte de chasse, un rappel exhaustif des règles de sécurité sera assuré par le responsable de chasse.

Ce dernier devra s'assurer que l'ensemble des personnes présentes ait bien pris connaissance de ces règles. Les responsables de chasse veilleront à inclure toutes les dispositions sécuritaires dans leur règlement intérieur avec signature d'une liste annuelle d'émargement, qui sera applicable également aux invités. Leur affichage au rendez-vous de chasse pourra s'avérer très utile.

ACTION 9 : DÉVELOPPER DES OUTILS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

L'application et le respect des règles de sécurité passent par une communication régulière auprès des chasseurs et autres utilisateurs de la nature. Pour que celles-ci soient le plus claires possible, il est aujourd'hui indispensable de varier les outils de communication.

OPÉRATION SÉCURITÉ AVEC LES MIRADORS

La Fédération des Chasseurs de l'Aube maintient l'opération MIRADORS lancée en 2017, la sécurité avant tout !

Ces miradors sont élaborés par l'ESAT de MENOIS qui se charge également de leur commercialisation. **La sécurité doit être notre priorité, équipez-vous !**



Brèves

L'Assemblée Générale de la FRC Grand Est

L'Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Chasseurs Grand Est s'est tenue le 11 juin.

Elle a réuni l'ensemble des représentants administrateurs des Fédérations Départementales des Chasseurs du Grand Est. Le Président Jacky Desbrosse a tenu à remercier les membres du Conseil d'Administration, et les collaborateurs des fédérations pour leurs implications dans les dossiers qui ont été portés par la FRC Grand Est.

La loi « notre » a très sensiblement fait évoluer les missions des régions et la FRC Grand Est s'est mobilisée sur de multiples sujets. L'équilibre Forêt / Gibier à travers le programme d'action et le Plan Régional de la Forêt et du Bois, la relance d'Agrifaune au niveau Grand Est

« Sur le dossier de l'équilibre Sylvio-cynégétique. Nous constatons une réelle difficulté à l'échelle de la Région. Nous avons alerté à plusieurs reprises Monsieur le Préfet de Région sur ces difficultés et ces dérives constatées : il semblerait que nous ayons été entendus. »



Un objectif : 100 chasseurs !
L'opération continue en 2018 ! alors agissons ensemble !

Devenez les ambassadeurs de la chasse

Avantages

En tant que parrain vous bénéficierez d'un remboursement de 69 euros sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69 euros sur sa validation soit 50% de réduction. Alors si vous connaissez un chasseur n'ayant plus pratiqué depuis 2 ans encouragez le à valider son permis de chasser dans l'Aube et économisez 69 euros ! Votre engagement à nos côtés doit nous permettre d'augmenter notre nombre de pratiquants.



«Une petite fête de la chasse pour accompagner l'exposition des Trophées»

L'idée, une petite fête sur deux journées où les acteurs départementaux du monde cynégétique sont conviés, dans un esprit de simplicité et de convivialité, accueillant toutes les personnes qui soutiennent la chasse.



Une fête sans but lucratif, juste pour le plaisir de partager. Même si sur le constat nous pouvons être déçu par la fréquentation l'idée de ce nouveau concept doit faire son chemin, en gardant son état d'esprit initial : du bénévolat, une entrée gratuite afin qu'elle reste populaire et des emplacements gratuits pour les exposants...

L'édition 2019, «encore plus grande» et dans un nouveau lieu !

JE SUIS LE CHASSEUR QUI PARRAINE

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

JE SUIS LE CHASSEUR PARRAINÉ

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ J'atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 2 ans (à compter de la date de signature).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :



Le point sur la peste porcine africaine

La propagation de ce virus se fait systématiquement par les activités humaines (transports d'animaux, de viande, gestion forestière...) qui transportent la maladie sur de longues distances. La chasse n'a jamais été incriminée dans la dispersion du virus.

- Virus originaire d'Afrique subsaharienne
- **Années 60** : introduit en Europe par de la viande de porc contaminée,
- **1974** : dernier foyer français, toujours présent en Sardaigne sans mortalités importantes (petits élevages de porcs familiaux et sangliers très répandus)
- **2007** : virus à nouveau introduit sur le continent européen, en Géorgie, par le biais d'eaux grasses d'un bateau, puis propagation dans le Sud Ouest de la Russie

PUIS APRES 2011

- 2012 : 1^{er} foyer en Ukraine
- 2013 : 1^{er} foyer en Biélorussie
- 2014 : 1^{ers} foyers en Europe Lituanie, puis Pologne
- Depuis extension dans les Etats baltes, en Roumanie, République Tchèque, Moldavie et vers l'Ouest de la Pologne

Un virus qui inquiète.....

- Virus qui touche les Suidés (Porc et Sanglier) et provoque des hémorragies
- Très résistant dans les matières d'origine animale :
- Produits alimentaires (résiste à la salaison, à la congélation, à la chaleur, au désinfectant...)
- Gouttes de sang (sur semelles, bas de caisse etc)

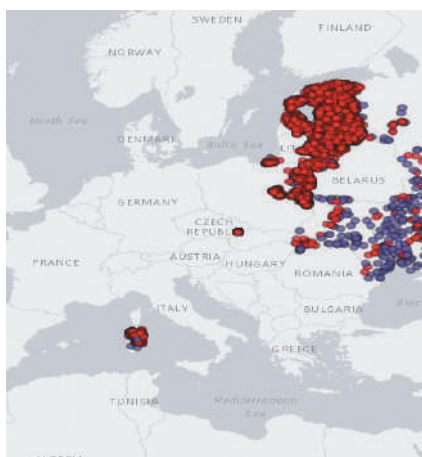
- Cadavres (idem)
- Déchets animaux et effluents d'élevages (eaux grasses etc)
- La contamination peut donc se faire très facilement (un reste de sandwich au jambon jeté dans la nature et consommé par un sanglier...)

Si la France est touchée...

1^{ère} infection dans une population de Porc ou Sanglier :

- Mortalité importante d'animaux adultes ou jeunes adultes et bien portants
- Mortalité très rapide et donc peu de lésions à l'autopsie (hémorragies)
- Déplacement de la maladie de 1 km /mois sans intervention de l'Homme

” UNE CATASTROPHE POUR LA FILIERE PORCINE QUI NE POURRA PLUS EXPORTER !



Quels sont les indices de terrain :

- Hyperthermie : recherche l'eau ou présente des traces de stationnement prolongé dans l'eau (ex : onglons jaunes ou fripés)
- Troubles locomoteurs ou nerveux : Présente des signes de titubation ou un comportement anormal, comme un changement de territoire (présences aux abords des routes et habitations) et/ou un changement nycthéméral.

A FAIRE...

Pour prévenir l'introduction :

- Nettoyage des bottes, vêtements, matériels, véhicules en cas de chasse en Europe de l'Est
- Pas de transport de matières animales ni de sangliers en provenance des ces pays
- Gérer au mieux et au plus vite : bien surveiller
- Tout sanglier en bon état trouvé mort doit être apporté au laboratoire pour autopsie
- Toute mortalité anormale (lieu, nombre d'individus etc) doit être signalée à la FDC10
- Contacter la Fédération des chasseurs de l'Aube – 03 25 71 51 11- Mme Mariane Coquet (Chargée de la veille sanitaire)

Pour information, la diffusion du virus sans intervention humaine, se propage d'environ 1 km/mois (de proche en proche) !



Les Chasseurs de l'Aube ont de l'Ambition !

La Fédération départementale des chasseurs de l'Aube souhaite développer des projets d'acquisition, de gestion et de réhabilitation de milieux naturels. Ces projets ambitieux que nous engageons aujourd'hui doivent nous permettre de gagner en visibilité, en compétence en performance pour que l'on devienne rapidement des acteurs incontournables dans la gestion des milieux et des espèces. De nombreuses Fédérations se sont déjà engagées dans cette voie avec réussite, nous devons maintenant combler notre retard.

De quelques hectares en propriété il y a quelques mois nous voilà propriétaire ou gestionnaire de 4 et bientôt 5 zones bien distinctes.



- 1** • Le Marais de Pars les Romilly pour une surface de 9 hectares de zone humide



- 2** • Le domaine de Géraudot pour une surface de 9 hectares (0.8 ha de bâtiment, 3.5 ha de culture, 1.8 ha de Prés et 3 ha de bois)



- 3** • Le terrain du permis de chasser à Dosches pour une surface de 12 ha. Cette zone dédiée exclusivement à l'examen du permis de chasser va se voir aménager et devenir ainsi pédagogique consolidant ainsi notre agrément de l'éducation nationale. Pour se faire des financements européens vont nous être attribués pour mener à bien ce projet.



- 4** • Une convention de gestion a été signée avec M. Bonnevie sur une surface de 7 ha de pâture humide.



- 5** • Sur le secteur du Nogentais un dossier est en cours d'acquisition, il devrait couvrir une zone humide d'une centaine d'hectares. Cette zone qui se trouve au coeur de la vallée de la Seine dans la Bassée reste un enjeu fort pour les migrateurs.



Ces zones humides qui avec le temps ont régulièrement diminué et principalement au cours de ces deux dernières décennies ont induit une modification très forte des paysages avec des conséquences sur le régime des eaux et de la faune spécifiques de ces milieux.

Aussi, la Fédération des chasseurs de l'Aube consolidée dans ses nouvelles missions (nouveaux statuts) souhaite participer à la conservation et à la valorisation écologique de ces zones classées le plus souvent en zones sensibles. Les chasseurs de l'Aube s'engagent dans la préservation des sites mais sans pour autant les mettre sous cloche, une gestion pragmatique et responsable.

L'acquisition de la ferme du clos du château, à Géraudot

Des missions, des hommes et des compétences

Située au coeur de la forêt d'Orient sur la commune de Géraudot et à 500 mètres de notre terrain du permis de chasser, la ferme du Clos du château s'étend sur près de 9 ha et offre un milieu naturel d'une rare richesse. Un paysage varié, composé d'un boisement, de zones agricoles et de haies champêtres entoure ce patrimoine bâti du 19^e siècle.

Ce site présente des atouts indéniables, une véritable identité et un lieu remarquable pour notre image. Ainsi, outre les formations obligatoires, ce lieu délivrera également des stages à destination de tous les publics.

Un site de formation et d'information Chasse et Environnement, mais aussi :

- Un lieu de rencontre (Assemblées des Associations cynégétiques spécialisées...), d'activités ludiques et de manifestations (fête de la chasse, de la nature...).
- Un territoire de découverte pour les jeunes, des projets pédagogiques avec l'Inspection Académique de l'Éducation Nationale ou le conseil départemental.
- Un pôle d'études avec des partenaires comme la Chambre d'Agriculture (Etude sur les aménagements...).
- Une Vitrine d'un savoir-faire (Plan-



tation de haies, gestion de zones humides...).

EQUIPEMENTS...

- Un lieu avec plusieurs bureaux ouverts à la location et 1 salle de conférence modulable de 400 places également ouverte à la location (prévue pour nos AG, exposition des trophées...), les chasseurs s'ouvrent ainsi au monde économique.
- Circuit pédagogique pouvant recevoir des scolaires mais de façon plus dynamique du grand public dans des conditions adaptées et innovantes.
- Parcours de formations (piégeage, faune sauvage, aménagements petit faune...).
- Observatoire pour avoir une vision directe sur le lac.

TRAVAUX ENGAGES...

2 ans de travaux majeurs mais un plan d'aménagement du site conduit en permanence.

- Restauration du bâti dans le style champenois pour l'accueil du public (ancienne ferme) et de la salle de conférence (grange).
- Equiper une salle de conférence avec un matériel audio-vidéo approprié.
- Restauration des 2 étangs pour l'amélioration de la situation des espèces nicheuses et hivernantes.
- Implantation d'un réseau de haies

en plus de celles restaurées dans un objectif paysager mais aussi pédagogique (composition et technique d'implantation).

- Réalisation de 6 cadres d'informations permanents le long de la vélo voie : 1 signalétique de présentation du site et 5 panneaux descriptifs des milieux et de leur biocénose associée.
- création d'un verger avec des essences rustiques.
- Mise en place d'aménagements faunistique : parcelles de cultures, paniers de ponte, agrainoirs ...

UNE AMBITION...

Le domaine est aussi un appui logistique en réponse aux préoccupations diverses concernant l'espace rural et la réhabilitation des paysages. Une vitrine, car cette structure doit permettre aux acteurs de cet espace (collectivités locales, aménageurs, propriétaires fonciers, responsables cynégétiques et chasseurs, scolaires et usagers de la nature ...) comme au grand public, d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, des compétences et des savoir-faire au moyen de formations ou d'animations spécifiques. Les chasseurs du département possèdent maintenant un lieu identitaire qui doit permettre de valoriser nos actions en faveur de la biodiversité !





naudet Pépinières

PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

**Entreprise de reboisement - Travaux préparatoires - Plantations
Plantations Biomasse - Traitements - Dégagements**

SA PEPINIERES NAUDET - 21 290 - LEUGLAY
Déplacement et livraison en France et à l'étranger
www.pepinieres-naudet.com





Plants forestiers
Plants forestiers en godets
Plants truffiers
Protections contre le gibier
Paillages...

LEUGLAY (21)
TEL : 03.80.81.81.76
FAX : 03.80.81.80.30
leuglay@pepinieres-naudet.com

AUTUN (71)
TEL : 03.85.86.27.58
FAX : 03.85.52.31.17
t.guyot@pepinieres-naudet.com

CHEV (89)
TEL : 03.86.43.89.30
FAX : 03.86.43.46.62
lordonnais@pepinieres-naudet.com

PRECHAC (33)
TEL : 05.56.65.27.06
FAX : 05.56.65.27.87
prechac@pepinieres-naudet.com

LAMBESC (13)
TEL : 04.42.92.95.94
FAX : 04.42.92.70.22
luberon@pepinieres-naudet.com



E^{ts} HERBIN

FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUE

71220 CHAVAGNY-SUR-GUYE
Tél. 03 85 24 65 23
Fax : 03 85 24 68 83

www.clotures-electriques.com



TOYOTA HILUX

LE PICK-UP DE LEGENDE

TOYOTA HILUX XTRA CABINE LEGENDE

A 189 € HT/MOIS⁽¹⁾
**SANS CONDITION DE REPRISE
MAINTENANCE, GARANTIE 5 ANS INCLUSES⁽²⁾**
LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 5950 € HT
suivi de 59 loyers de 189 € HT.
Montant total dû en cas d'acquisition : 28 873 € HT.

TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

ToyotaBusinessPlus

Grandir avec vous.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : de 7 à 7,8 (hors Châssis Cabine) et de 185 à 204 (E à F). Consommations et émissions de CO₂ selon données d'homologation.

* LOA : Location avec option d'achat. (1) Exemple pour un Hilux Xtra Cabine Légende neuf au prix exceptionnel de 22 398 € HT, remise de 4 587 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 5 950 € HT suivi de 59 loyers de 189 € HT/mois hors assurances facultatives, ou 140 € HT/mois hors prestation maintenance. Option d'achat : 11 723 € HT dans la limite de 60 mois et 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 28 873 € HT maintenance 60 mois et 100 000 km incluse et 25 933 € HT hors prestation maintenance. Modèle présenté : Hilux Double Cabine 4WD D-4D Lounge avec peinture métallisée neuf au prix exceptionnel de 34 329 € TTC, remise de 7 031 € TTC déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 7 020 € TTC suivi de 59 loyers de 311 € TTC/mois hors assurances facultatives, ou 252 € TTC/mois hors prestation maintenance. Option d'achat : 17 967 € TTC dans la limite de 60 mois et 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 43 515 € TTC prestation maintenance incluse et 39 975 € TTC hors prestation maintenance. (2) Contrat de maintenance et de garantie suivant contrat N°20130601 souscrit auprès d'Opteven Assurance SA. Société Anonyme au capital de 5 335 715 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 35-37 rue Louis Guérin - 69 100 Villeurbanne. Offre réservée aux professionnels valable jusqu'au 31/08/2018 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA France FINANCEMENT, 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson, RCS 412 653 180 - n° ORIAS 07 005 419 consultable sur www.orient.fr.

3 adresses à votre service

TOYOTA VALLEE S.A.

10100 CRANCEY - RN 19
03 25 24 85 40

10600 BARBEREY - TROYES - RN19
03 25 71 29 59

77160 PROVINS - ZAC des 2 Rivières
01 60 58 52 30